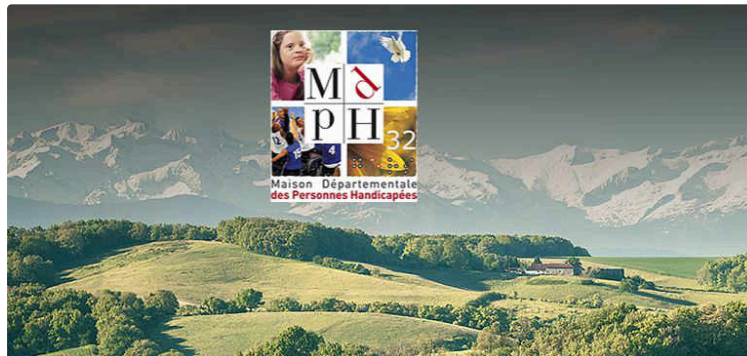


Les nouvelles modalités de fonctionnement de la MDPH

Pour toute la durée du confinement



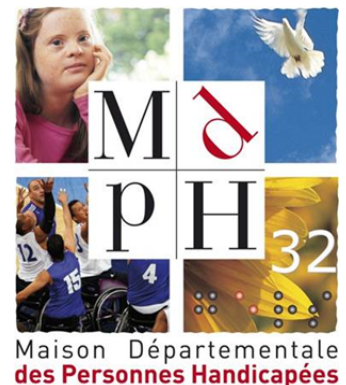
Les nouvelles modalités de fonctionnement de la MDPH

En raison du nouveau confinement annoncé par le Président de la République, ce 28 octobre, la Maison Départementale des Personnes Handicapées(MDPH) du Gers doit revoir ses modalités de fonctionnement en vue de limiter la propagation du Virus Covid-19, et d'assurer la protection de ses salariés et des bénéficiaires.

Ainsi, à compter du lundi 2 novembre et durant toute la durée du confinement :

- L'accueil du public sera uniquement possible sur rendez-vous,
- L'accueil téléphonique sera assuré tous les jours de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h,
- Les rendez-vous médicaux programmés à la MDPH seront maintenus
- Les visites à domicile seront suspendues, sauf situation d'urgence ou absolue nécessité, et dans le strict respect des gestes barrières et mesures de protection.

Dans ce contexte, la MDPH du Gers :



- invite les usagers à privilégier les contacts par téléphone au **05.62.61.76.76** ou par mail à l'adresse suivante : **mdph32@mdph32.fr**
- recommande l'utilisation du nouveau service de demande en ligne pour déposer un dossier à partir de son site internet.

Pour les personnes qui auraient néanmoins besoin d'aide pour effectuer leurs démarches, un rendez-vous peut être pris en contactant l'accueil de la MDPH.

Malgré les contraintes du confinement, l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH met tout en œuvre pour assurer la continuité de ses missions d'accueil, d'information et d'évaluation, et garantir aux personnes en situation de handicap le traitement de leur dossier et le suivi de leurs droits.